

02/03/2022

Accusé de réception en préfecture
001-260101456-20220706-D_02_03_2022-DE
Date de télétransmission : 22/07/2022
Date de réception préfecture : 22/07/2022

**DELIBERATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE VILLIEU-LOYES-MOLLON**
République Française

Membres afférents au Conseil : 17
En exercice : 17
Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 30 juin 2022

L'An deux mille vingt-deux et le six juillet à 20 heures 30, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie BLANCHARD, Vice-Présidente du CCAS.

Présents :

Mesdames Marie-Jeanne ALEXANDRE, Christine CASTEUR, Marie DOMINGUEZ, Hélène JOSSERAND, Joëlle KRUCHTEN,
Messieurs José DOMINGUEZ, Michel DUMAZET, Claude FESTAZ, Patrick NOVELLA.

Excusés :

Mesdames Roselyne BURON, Elisabeth ELLUL, Rita ERIGONI,
Monsieur Eric BEAUFORT,
Mme Florence LA ROSA qui donne pouvoir à Mme Joëlle KRUCHTEN,
Mme Maria MULLER qui donne pouvoir à M. MICHEL DUMAZET,
M. Patrick BESACIER qui donne pouvoir à Mme Sylvie BLANCHARD

Secrétaire de séance : M. Michel DUMAZET

Objet : RESIDENCE AUTONOMIE : Conventions de partenariat entre la Résidence Autonomie « Les Ecureuils » accueillant des personnes âgées en perte d'autonomie et deux EHPAD ainsi que deux SSIAD

Madame la Vice-Présidente du CCAS informe les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, qu'en septembre 2019, le Conseil Départemental de l'Ain a demandé à chaque résidence autonomie, non médicalisée, de conventionner, avec un ou plusieurs Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et un ou plusieurs Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) de leur secteur.

Pour cela, Madame la Vice-Présidente du CCAS rappelle qu'un comité de pilotage, composé de trois membres du Conseil d'Administration du CCAS, Mesdames Marie-Jeanne ALEXANDRE, Elisabeth ELLUL et Monsieur Michel DUMAZET en plus de Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente et l'animatrice du CCAS a été créé en septembre 2019 et s'est réuni, à plusieurs reprises, en 2020, afin de travailler sur la rédaction de celles-ci.

Madame la Vice-Présidente du CCAS explique que ces conventions s'adressent particulièrement aux usagers de la résidence autonomie « Les Ecureuils » et plus particulièrement à ceux en situation de perte d'autonomie, après leur intégration dans la résidence et ayant un GIR (Grille Iso Ressource) situé entre 4 et 1, suite à la mise à jour annuelle.

02/03/2022

Accusé de réception en préfecture
001-260101456-20220706-D_02_03_2022-DE
Date de télétransmission : 22/07/2022
Date de réception préfecture : 22/07/2022

Ces conventions ont pour objectifs d'orienter et de conseiller un résident, dont le degré de dépendance augmente, vers un établissement d'hébergement et/ou vers un service de soins infirmiers répondant aux besoins nécessaires.

En revanche, Madame la Vice-Présidente du CCAS explique qu'en aucun cas ces conventions ne limitent le résident dans ses choix, ses droits ni même ses libertés.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'Unanimité :

- APPROUVE les termes des conventions liant la Résidence Autonomie « Les Ecureuils » et :
 - o L'EHPAD « La Rose d'Or » de Meximieux,
 - o L'EHPAD « Mille Etangs » de Chalamont,
 - o Le SSIAD du Centre Hospitalier C. J. Ruivet de Meximieux,
 - o Le SSIAD de Chalamont.

- AUTORISE Monsieur le Président du CCAS ou à défaut Madame la Vice-Présidente du CCAS à signer les conventions, présentées et annexées à la présente délibération, liant la Résidence Autonomie « Les Ecureuils » et :
 - o L'EHPAD « La Rose d'Or » de Meximieux,
 - o L'EHPAD « Mille Etangs » de Chalamont,
 - o Le SSIAD du Centre Hospitalier C. J. Ruivet de Meximieux,
 - o Le SSIAD de Chalamont.

Ont voté contre : 0

Ont voté pour : 13

Se sont abstenus : 0

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Président

